



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A) – dossier N°3A/2026/0139/170

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2026/0139/170 du 28 juillet 2026, le Ministre du Travail a autorisé

à la société Stëftung Hëllef Doheem l'augmentation de la capacité d'accueil du Centre de Jour pour Personnes Âgées (CJPA) à Pétange, Place de la Libération n°7.

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 6 août au 15 septembre 2026 inclus).

Pétange, le 5 août 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,